

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 14 septembre 2017

La société Empire annonce une amélioration des résultats pour le premier trimestre de l'exercice 2018

Sommaire du premier trimestre

- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, ont augmenté de 0,5 %
- Le résultat par action s'est établi à 0,20 \$
- Le résultat par action ajusté s'est chiffré à 0,32 \$, comparativement à 0,27 \$ à l'exercice précédent
- La transformation suit son cours dans le cadre du projet Sunrise

Stellarton (N.-É.) – Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du premier trimestre clos le 5 août 2017. Pour le trimestre, la Société a comptabilisé un bénéfice net ajusté, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, de 87,5 M\$ (0,32 \$ par action après dilution), en hausse de 18,9 % comparativement à 73,6 M\$ (0,27 \$ par action après dilution) pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

« Nos résultats du premier trimestre sont encourageants. La stabilisation des marges, l'efficacité du contrôle des coûts et l'augmentation des ventes des magasins comparables, conjuguées à notre importante transformation dans le cadre du projet Sunrise, ont insufflé un nouveau vent d'optimisme dans l'entreprise, a affirmé Michael Medline, président et chef de la direction, Empire Company Limited. Cela dit, nous devons poursuivre les efforts allant de pair avec le projet Sunrise et commencer à réaliser des progrès importants sur le plan de la marque et de l'expérience du client. Nous avons encore beaucoup à faire pour plaire à nos clients et améliorer notre bénéfice net. »

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation complète visant à simplifier les structures organisationnelles et à réduire les coûts. La transformation devrait se traduire par des économies annualisées d'environ 500 M\$ d'ici l'exercice 2020 qui permettront à la Société de faire croître ses résultats et de réinvestir dans ses activités, augmentant ainsi son chiffre d'affaires et son bénéfice. Au total, la Société prévoit engager des coûts non récurrents d'environ 200 M\$ au titre d'indemnités de départ, de frais de relocalisation, d'honoraires de consultation et de développement de systèmes mineurs, en majeure partie au cours du premier semestre de l'exercice 2018. Voir la rubrique « Survol de la Société » du rapport de gestion de la Société pour plus de précisions.

Déclaration d'un dividende

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,1050 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B, qui sera payable le 31 octobre 2017 aux actionnaires inscrits le 13 octobre 2017. Ces dividendes sont des dividendes admissibles au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales pertinentes.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		
	5 août 2017	6 août 2016	Variation en \$
Ventes	6 273,2 \$	6 186,6 \$	86,6 \$
Profit brut ¹⁾	1 531,0	1 490,8	40,2
BAIIA ¹⁾	238,8	238,3	0,5
BAIIA ajusté ¹⁾	278,8	243,1	35,7
Bénéfice d'exploitation	125,2	126,6	(1,4)
Charges financières, montant net	28,7	31,2	(2,5)
Charge d'impôt sur le résultat	30,1	17,8	12,3
Bénéfice net ²⁾	54,0	65,4	(11,4)
Bénéfice net ajusté ²⁾³⁾	87,5	73,6	13,9
RPA (après dilution) ²⁾³⁾	0,20 \$	0,24 \$	(0,04) \$
RPA ajusté (après dilution) ²⁾³⁾	0,32 \$	0,27 \$	0,05 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	271,6	271,7	

	Périodes de 13 semaines closes les	
	5 août 2017	6 août 2016
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables ¹⁾	0,5 %	(1,8) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	0,5 %	(1,2) %
Taux d'impôt effectif	31,2 %	18,7 %

1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

3) Résultat par action (« RPA »).

Ventes

Les ventes du premier trimestre ont augmenté de 1,4 %, les ventes des magasins comparables ayant enregistré des hausses dans la plupart des régions au pays grâce à l'accroissement de la fréquentation, à l'augmentation de la taille du panier d'épicerie et au resserrement des stratégies d'établissement des prix. L'inflation des prix des produits alimentaires a été favorable pour le trimestre, ce qui a également eu une incidence positive sur les ventes.

Profit brut

L'augmentation du profit brut pour le premier trimestre découle d'une hausse des ventes des magasins comparables jumelée à une amélioration de l'exécution en magasin et des stratégies promotionnelles ainsi qu'à une attention constante apportée à la stabilisation des marges, qui s'est traduite par une augmentation des marges brutes de 24,1 % à 24,4 %.

BAIIA

Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2018 a augmenté, en raison essentiellement des facteurs, déjà mentionnés, qui ont touché les ventes, contrebalancés en partie par la hausse des frais de vente et des charges administratives qui découle en grande partie des coûts de 40,0 M\$ non récurrents liés au projet Sunrise. Compte non tenu de l'incidence de ces coûts, le BAIIA s'est établi à 278,8 M\$, en hausse de 14,6 %.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les	
	5 août 2017	6 août 2016
BAIIA	238,8 \$	238,3 \$
Ajustements :		
Coûts liés au projet Sunrise	40,0	-
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	2,7
Réorganisation des centres de distribution	-	2,1
	40,0	4,8
BAIIA ajusté	278,8 \$	243,1 \$

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif de 31,2 % pour le trimestre s'est ressenti d'un ajustement de l'impôt différé lié à l'incidence indirecte sur la Société de la réalisation par le Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie ») d'une réorganisation fiscale. Compte non tenu de cet ajustement, le taux d'impôt effectif pour le trimestre aurait été de 26,2 %. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, le taux d'impôt effectif de 18,7 % était inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, du fait de la vente d'immeubles au FPI Crombie, avec report d'impôt.

Bénéfice net

Pour le premier trimestre, le bénéfice net consolidé, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, reflète essentiellement les facteurs mentionnés aux rubriques « Ventes » et « BAIIA ».

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les	
	5 août 2017	6 août 2016
Bénéfice net ¹⁾	54,0 \$	65,4 \$
RPA (après dilution)	0,20 \$	0,24 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :		
Coûts liés au projet Sunrise	28,7	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,8	4,7
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	2,0
Réorganisation des centres de distribution	-	1,5
	33,5	8,2
Bénéfice net ajusté ¹⁾	87,5 \$	73,6 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,32 \$	0,27 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	271,6	271,7

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

La Société exerce ses activités et présente ses résultats dans deux secteurs :

- 1) Le **secteur de la vente au détail de produits alimentaires**, qui est représenté par Sobeys Inc. (« Sobeys »), filiale entièrement détenue;
- 2) Le **secteur des placements et autres activités**, qui comprend les placements dans le FPI Crombie (participation de 41,5 % comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence; 40,3 % après dilution) et les participations dans Genstar.

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le tableau suivant présente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, déduction faite des ajustements de consolidation, et comprend la répartition du prix d'achat découlant de la fermeture du capital de Sobeys.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 août 2017	6 août 2016	
Ventes	6 273,2 \$	6 186,6 \$	86,6 \$
Profit brut	1 531,0	1 490,8	40,2
BAIIA	224,9	223,4	1,5
BAIIA ajusté	264,9	228,2	36,7
Bénéfice d'exploitation	111,3	111,8	(0,5)
Bénéfice net ¹⁾	49,7	56,6	(6,9)
Bénéfice net ajusté ¹⁾	83,2	64,8	18,4

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

Le tableau suivant présente l'apport du secteur des placements et autres activités au bénéfice d'exploitation d'Empire.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	5 août 2017	6 août 2016	
FPI Crombie	8,4 \$	11,2 \$	(2,8) \$
Partenariats immobiliers (Genstar)	4,1	5,7	(1,6)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	1,4	(2,1)	3,5
	13,9 \$	14,8 \$	(0,9) \$

L'apport du FPI Crombie à Empire a diminué pour le trimestre, en raison principalement d'une augmentation des coûts découlant des activités d'acquisition par le FPI Crombie. L'apport de Genstar à Empire a diminué par rapport au dernier exercice, en raison d'une baisse des ventes de terrains au premier trimestre. Ces diminutions ont été contrebalancées en partie par une augmentation du résultat lié aux autres activités par suite des pertes sur les ventes d'immeubles effectuées au cours de l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	5 août 2017	6 mai 2017	6 août 2016 ¹⁾
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 683,5 \$	3 644,2 \$	3 664,7 \$
Valeur comptable par action ordinaire ²⁾	13,57 \$	13,41 \$	13,49 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 818,3 \$	1 870,8 \$	1 936,9 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ²⁾	33,0 %	33,9 %	34,6 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ²⁾	30,1 %	31,3 %	31,1 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ²⁾³⁾	2,2 x	2,3 x	1,8 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ²⁾⁴⁾	8,1 x	7,7 x	9,6 x
BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres	832,6 \$	796,9 \$	1 079,3 \$
Charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres	102,7 \$	103,1 \$	112,3 \$
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,9 x	0,9 x	0,9 x
Total de l'actif	8 688,8 \$	8 695,5 \$	8 879,0 \$
Total des passifs financiers non courants	2 455,7 \$	2 502,1 \$	2 663,8 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé résumé de la situation financière de la période écoulée.

2) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

3) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.

4) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ servent à mesurer la variation de la trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, les paiements de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement de la Société.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les	
	5 août 2017	6 août 2016
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	175,5 \$	239,3 \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	5,7	342,6
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(61,5)	(126,3)
Flux de trésorerie disponibles	119,7 \$	455,6 \$

1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

La baisse des flux de trésorerie disponibles pour la période de 13 semaines close le 5 août 2017, par rapport à la période de 13 semaines close le 6 août 2016, découle essentiellement de la convention de cession-bail conclue avec le FPI Crombie au cours de l'exercice précédent et de la diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, facteurs contrebalancés par une diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles. Du point de vue des activités d'exploitation, le bénéfice a augmenté par rapport au dernier exercice, mais le fonds de roulement affichait une hausse importante des fournisseurs à l'exercice précédent, ce qui cause un écart sur une base comparable.

AUTRE ÉLÉMENT IMPORTANT

Hausses du salaire minimum

La Société estime que les répercussions financières non atténuées des hausses proposées du salaire minimum en Ontario et en Alberta pourraient s'élever à environ 25 M\$ pour l'exercice 2018 et à environ 70 M\$ pour l'exercice 2019. Ces estimations reflètent seulement la hausse salariale visant les personnes gagnant moins que les nouveaux salaires prévus et ne tiennent pas compte de toute modification à la rémunération en ce qui concerne les autres fourchettes salariales.

La Société a élaboré des plans pour réduire l'effet immédiat des hausses proposées du salaire minimum pour l'exercice 2018, outre les économies prévues qui découleront du projet Sunrise, et elle continue d'en concevoir pour atténuer la hausse proposée du salaire minimum pour l'exercice 2019.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficacités résultant de cette initiative de transformation ainsi que le calendrier et le montant prévus des coûts non récurrents, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2017;
- Les attentes de la Société concernant les effets des hausses prévues du salaire minimum en Ontario et en Alberta ainsi que la capacité de la Société à atténuer les répercussions financières de ces hausses, sur lesquelles les mesures d'atténuation de la Société et les facteurs décrits à la rubrique « Hausses du salaire minimum » pourraient avoir une incidence.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment ceux qui figurent sous la rubrique « Gestion du risque » de la notice d'information annuelle et du rapport de gestion annuel de la Société.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La Société inclut ces mesures, car elle est d'avis que certains investisseurs s'en servent pour évaluer la performance financière.

Les mesures financières non conformes aux PCGR sont définies par Empire comme suit :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes.

- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorée des pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise des activités commerciales sous-jacentes sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires et la dette à long terme.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée divisée par le capital total.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Pour obtenir une description détaillée des mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par Empire, voir le rapport de gestion d'Empire pour l'exercice clos le 6 mai 2017.

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Le jeudi 14 septembre 2017, à compter de 8 h 30 (HAE), la Société tiendra une conférence téléphonique au cours de laquelle des membres de la haute direction analyseront les résultats financiers de la Société pour le premier trimestre de l'exercice 2018. Pour participer à cette conférence, veuillez composer le 1 888 231-8191 à l'extérieur de Toronto ou le 647 427-7450 dans la région de Toronto. Pour vous assurer d'obtenir la ligne, veuillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Vous serez mis en attente jusqu'à ce que la conférence commence. Le public investisseur et les médias peuvent assister à la conférence en mode écoute seulement. Il sera également possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca.

Un enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 21 septembre 2017, en composant le 1 855 859-2056 et en entrant le code d'accès 77932482. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site Web de la Société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

EMPIRE

La société canadienne Empire Company Limited (TSX : EMP.A) a son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annualisées s'établissent à environ 23,9 G\$ et qui comptent pour 8,7 G\$ d'actifs, emploient environ 125 000 personnes.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Relations avec les médias

Andrew Walker
Premier vice-président,
Communications et affaires générales
Sobeys Inc.
905 238-7124, poste 6711

Relations avec les investisseurs

Katie Brine
Directrice, Relations avec les investisseurs
Sobeys Inc.
905 238-7124, poste 2092